

## **Principes directeurs des saines pratiques de travail hybride à McGill**

1. Veiller à ce que la mission de McGill et ses services au corps étudiant, à l'enseignement et à la recherche demeurent au cœur des décisions concernant le travail hybride.
2. Maintenir une approche d'apprentissage continu afin de répondre efficacement aux besoins changeants de la communauté et de l'établissement au moyen de mesures judicieuses et d'approches participatives, de sorte que nous puissions façonner de saines pratiques de travail hybride, faire le suivi des progrès et apporter des ajustements, au besoin.
3. Promouvoir à McGill une communauté et un milieu de travail dynamiques qui permettent d'attirer et de maintenir en poste des talents diversifiés et qui favorisent la mobilisation du personnel et le bien-être en général.
4. Donner aux facultés et aux unités administratives l'autonomie de gérer l'application des saines pratiques de travail hybride dans leur milieu de travail conformément aux Principes directeurs et au Cadre de McGill, en confiant aux leaders, aux équipes et au personnel la responsabilité de fournir la qualité et les quantités de travail attendues, quel que soit le lieu de travail.
5. Examiner les rôles et les tâches, de même que les exigences de la faculté, du département et de l'unité, afin de préciser le niveau de flexibilité qu'il convient d'accorder et les milieux, les moments et les méthodes les plus propices à l'accomplissement du travail.
6. Favoriser l'équité et la flexibilité tout en respectant pleinement les différences entre les rôles, les responsabilités et les contextes locaux, y compris dans le cadre d'initiatives de réduction de l'espace de bureau.
7. Favoriser le succès des saines pratiques de travail hybride à l'échelle de l'établissement, de chaque lieu et de chaque individu en fournissant des politiques, de la formation, des communications et des outils évolutifs.